

Si le Gouvernement du Canada juge acceptables les dispositions exposées ci-dessus, j'ai l'honneur de proposer que le texte de la présente lettre et votre réponse constituent un accord entre le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement du Canada, son entrée en vigueur étant fixée au premier jour du second mois suivant la date de réception de la dernière notification par laquelle l'une des Parties signifie à l'autre la satisfaction des exigences constitutionnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Erik Boer
Chargé d'Affaires a.i.